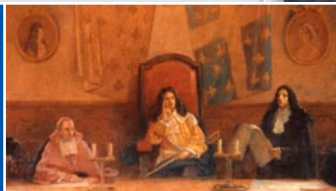


Rapport et
recommandations
à la suite de l'examen
de la mission,
des activités et
de la gestion du Conseil
supérieur de la langue
française, de l'Office
québécois de la
langue française et
de la Commission
de toponymie

MAI 2008

COMMISSION DE LA
CULTURE



Rapport et
recommandations
à la suite de l'examen
de la mission,
des activités et
de la gestion du Conseil
supérieur de la langue
française, de l'Office
québécois de la
langue française et
de la Commission
de toponymie

MAI 2008

COMMISSION DE LA
CULTURE



SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Lise St-Hilaire, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : cc@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-52905-7

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, mai 2008

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE

M. Sylvain Simard (Richelieu), président de la Commission

M. Emmanuel Dubourg (Viau), vice-président de la Commission

M. Pascal Beaupré (Joliette)

M. François Benjamin (Berthier)

M. François Bonnardel (Shefford)

M^{me} Lucie Charlebois (Soulanges)

M. Pierre Curzi (Borduas)

M^{me} Lucie Leblanc (Deux-Montagnes)

M^{me} Charlotte L'Écuyer (Pontiac)

M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

M. François Ouimet (Marquette)

M. Alexis Wawanoloath (Abitibi-Est)

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION

M^{me} Lise St-Hilaire, secrétaire de la Commission

M. Jacques Gagnon, agent de recherche

M^{me} Danielle Simard, technicienne en information

M^{me} Diane Fleury, agente de secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. AUDITION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	2
PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	2
DISCUSSION GÉNÉRALE	2
2. AUDITION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE	5
PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE	5
DISCUSSION GÉNÉRALE	5
3. AUDITION DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE.....	8
PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE	8
DISCUSSION GÉNÉRALE	8
4. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE	10
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	10
ÉVOLUTION DE LA SITUATION LINGUISTIQUE	11
NOMINATION DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES	11
AMÉLIORATIONS À LA REDDITION DE COMPTES	11
5. RECOMMANDATIONS.....	12

INTRODUCTION

La Commission de la culture, à l'occasion d'auditions tenues le 18 mars et les 8 et 9 avril 2008, a procédé à l'examen de la mission, des activités et de la gestion des trois organismes du programme de la Charte de la langue française, soit le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie. Ce triple mandat a été réalisé en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale sur la surveillance des organismes publics.

Par le présent rapport, la Commission de la culture vise à compléter ce mandat et à adresser des recommandations aux organismes et au gouvernement dans une perspective d'un meilleur accomplissement de la mission et d'une amélioration de la gestion et de la reddition de comptes. Ce rapport n'est pas exhaustif. La Commission a fait le choix de traiter les principaux éléments de discussion et de concentrer ses conclusions et ses recommandations sur les points majeurs qui appellent une réflexion ou une action.

Les trois premières parties du rapport sont consacrées au contenu de l'audition de chacun des organismes. Étant donné les liens entre certains thèmes, l'ensemble des commentaires des membres de la Commission de la culture sont regroupés dans la quatrième partie. Enfin, la dernière section du rapport comprend les recommandations.

1. AUDITION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

La présentation d'ouverture du président du Conseil supérieur de la langue française, monsieur Conrad Ouellon, comportait deux grandes parties. La première était consacrée à l'exposé des réalisations de l'organisme depuis la modification de sa mission en 2002. La seconde était tournée vers l'avenir, plus précisément vers les orientations stratégiques qui inspireront les travaux futurs du Conseil.

Le président du Conseil a donc rappelé les principales activités réalisées en les regroupant sous trois catégories : les deux avis remis à la ministre responsable, la publication d'une vingtaine d'études et la publication de trois ouvrages majeurs de réflexion.

Dans un deuxième temps, il a mentionné que le Conseil a adopté, pour la suite de ses travaux, une approche pragmatique, c'est-à-dire axée sur la recherche de moyens pour améliorer les situations qui sont maintenant bien documentées. Les principales préoccupations du Conseil supérieur de la langue française pour les prochains mois et les prochaines années sont les suivantes :

- l'usage du français au travail dans une économie ouverte;
- l'intégration linguistique et socioéconomique des immigrants;
- la maîtrise de la langue et la prise en compte des différentes variétés de français au Québec;
- la réaction au rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec.

DISCUSSION GÉNÉRALE

L'audition s'est poursuivie par une période d'échanges avec les membres de la Commission de la culture. Les questions que les parlementaires ont adressées au président du Conseil supérieur de la langue française se sont organisées, dans une très large mesure, autour de quatre grands thèmes présents tout au long de l'audition.

1. Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec

Concernant le rapport sur l'évolution de la situation linguistique, le président du Conseil a précisé qu'il revenait à l'Office de réaliser ce travail. Le Conseil a toutefois la possibilité d'émettre une opinion sur le rapport et le résultat des études. C'est effectivement l'intention du Conseil de déposer un avis à la ministre responsable d'ici le mois de juin. Cette opinion sera axée sur la recherche de moyens pour améliorer la situation du français au Québec. Le Conseil adoptera dans cette démarche une vision pragmatique et visera en priorité les thèmes suivants : la situation actuelle du français au Québec; l'intégration et la francisation des immigrants en milieu de travail; la francisation de base des immigrants; l'apprentissage du français chez les jeunes immigrants qui fréquentent les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

De manière unanime, les membres du Conseil ont établi que la réflexion devant mener à un avis à la ministre se ferait sur la base des dispositions actuelles de la Charte de la langue française. Le Conseil considère que la loi offre encore la marge de manœuvre pour proposer des moyens pour améliorer la situation du français. En ce sens, le président a dit ne pas considérer cette position comme timide.

Le président du Conseil a noté qu'il n'y a pas eu d'échanges avec l'Office dans la préparation du rapport. Il a cependant mentionné qu'il serait intéressant que les deux organismes, travaillant dans le cadre d'une même loi, aient des liens plus étroits. Cela aurait pu prendre la forme, entre autres, d'un accès préalable aux études sous-tendant le rapport.

2. Cadre d'action du Conseil supérieur de la langue française

En réponse aux questions des membres de la Commission, le président du Conseil a affirmé que l'organisme qu'il dirige jouit d'une totale autonomie dans la rédaction de ses avis, qu'ils soient entrepris de sa propre initiative ou à la demande de la ministre. Quant à la distinction entre sa mission et celle de l'Office québécois de la langue française, il a mentionné que les études entreprises par les deux organisations sont complémentaires. L'Office doit présenter un portrait de la situation du français au Québec, alors que le Conseil mène une réflexion de nature prospective, de manière à proposer des ajustements ou des modifications à l'action gouvernementale.

Interrogé sur les plans d'action récemment annoncés par le gouvernement avant même le dépôt d'un avis du Conseil à la ministre responsable, le président du Conseil a dit n'avoir aucune raison de douter de la qualité de ces plans. Bien qu'il n'ait pas été consulté dans leur élaboration, le Conseil tiendra forcément compte de ces mesures dans son avis. Certaines semblent déjà rejoindre des préoccupations du Conseil.

Au sujet de l'harmonisation des efforts en matière de politique linguistique, le président a souligné l'intérêt de mieux coordonner l'action des nombreux acteurs gouvernementaux concernés. Il a notamment cité les mesures d'intégration sociale des immigrants et de francisation. Sans présumer de la forme que cela pourrait prendre, il a précisé que l'objectif doit être une meilleure coordination pour un usage optimal des ressources. Sur la question plus précise de la collaboration entre le Conseil et l'Office, le président juge que celle-ci est souhaitable et peut être renforcée, dans le respect de la mission de chacun. C'est là, d'ailleurs, la fonction première du Secrétariat à la politique linguistique.

3. Intégration des immigrants

Dans le contexte québécois actuel, le Conseil se préoccupe fortement de la question de l'intégration des immigrants. Le président a mentionné qu'il y a, à l'évidence, des progrès accomplis, mais que le Québec peut aller plus loin. Il faudrait, par exemple, aller au-delà de l'intégration linguistique et accorder une attention encore plus marquée à l'intégration sociale en y consacrant les ressources

suffisantes. Pour le Conseil, l'intégration linguistique est positive en soi, mais n'assure pas une intégration sociale réussie.

Sur la question particulière de l'intégration linguistique, les discussions avec la Commission de la culture ont été l'occasion de faire les nuances nécessaires sur la proportion des immigrants qui ont une connaissance du français à leur arrivée au Québec. Il est vrai qu'environ 60 % des immigrants sélectionnés par le Québec connaissent le français. Cependant, il faut aussi considérer la portion importante de la sélection faite par le gouvernement fédéral (environ 40 % des immigrants québécois sont admis en vertu des règles fédérales concernant la réunification des familles ou les réfugiés). Or, le profil de ces immigrants pose des défis particuliers en termes d'accueil et d'intégration linguistique et sociale. Le président du Conseil partage donc tout à fait les préoccupations des parlementaires à cet égard. Il a souligné à la fois les initiatives intéressantes pour répondre à ces défis et les efforts supplémentaires qui seraient opportuns. Il s'agit d'un champ de réflexion d'actualité pour le Conseil.

Incidemment, les discussions ont mené à la question des messages explicites ou implicites que reçoivent les immigrants qui arrivent au Québec. Le président du Conseil a mentionné que le statut linguistique du Québec est sans doute loin d'être clair aux yeux d'un immigrant. À son avis, cela milite pour des mesures particulières lors de l'accueil, ou même avant l'arrivée au Québec, pour bien informer les personnes de notre réalité linguistique.

4. Aspects particuliers du dossier linguistique

Le président du Conseil a été invité à se prononcer sur un certain nombre de questions plus spécialisées. Plusieurs de ces aspects pourraient faire partie des avis futurs du Conseil. Ainsi, le président a fait les distinctions nécessaires entre les concepts de langue d'usage privé et d'usage public. Sans minimiser les interactions parfois complexes entre les deux, il a jugé important de rappeler que la législation québécoise vise à promouvoir le français comme langue d'usage public. Dans un même ordre d'idées, le président a mis en garde contre une interprétation restreinte des données démographiques concernant Montréal. Ainsi, si une personne adopte le français comme langue d'usage public, il contribue de ce fait à la vitalité du français, peu importe sa langue d'usage privé.

Concernant, les implications du choix des études supérieures en anglais, le président a mentionné que le Conseil n'avait pas adopté de position à cet égard. Toutefois, cela fera partie de ses préoccupations, notamment en regard de la maîtrise du français. En effet, cette maîtrise préalable permet d'envisager des études dans une autre langue dans une perspective de bilinguisme additif.

Enfin, au sujet de la pertinence de promouvoir une convention sur la diversité linguistique, un peu sur le modèle de celle portant sur la diversité des expressions culturelles, le président du Conseil a dit qu'il s'agissait d'une question fort intéressante, bien que le Conseil ne se soit pas prononcé. Pour lui, il s'agit d'un sujet éminemment complexe, en particulier sur le plan juridique, qu'il faudrait examiner sérieusement.

2. AUDITION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dans sa présentation d'ouverture, la présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française, madame France Boucher, a rappelé la mission de l'organisation qu'elle dirige depuis bientôt trois ans. Puis, elle a longuement passé en revue les résultats atteints en lien avec les objectifs qui sont fixés à l'Office dans le plan stratégique en matière de politique linguistique. Elle a avancé que les 16 objectifs sont atteints, voire dépassés.

Enfin, la présidente-directrice générale a tenu à présenter quelques résultats sur le plan de la gestion des ressources, notamment :

- les efforts de l'Office pour réaliser une bonne reddition de comptes;
- les crédits supplémentaires consentis à l'Office ainsi que les ressources humaines qui s'ajouteront;
- les progrès dans le processus d'administration des examens aux immigrants candidats aux ordres professionnels;
- l'amélioration du processus de traitement des plaintes.

DISCUSSION GÉNÉRALE

L'audition s'est poursuivie par une période d'échanges avec les membres de la Commission de la culture. Quatre thèmes ont particulièrement retenu l'attention des parlementaires. Parmi ceux-ci, la publication du rapport sur le suivi de la situation linguistique et des études a occupé une place très importante.

1. Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec

Les membres de la Commission ont d'abord demandé pourquoi le rapport ne contient pas de conclusion générale sur l'état du français. La présidente-directrice générale a mentionné qu'il s'agissait là d'une décision des membres de l'Office. Ceux-ci ont privilégié des conclusions sur chacun des six chapitres du rapport plutôt que de formuler une opinion générale qui n'aurait pas rendu justice à la complexité des questions examinées.

Quant au partage des rôles entre l'Office et le Conseil supérieur de la langue française, la façon de faire est conforme à l'esprit des modifications apportées de 2002 à la Charte de la langue française. Ainsi, il revient à l'Office de produire les indicateurs sur la situation linguistique. Libre ensuite au Conseil de s'en inspirer dans des avis d'orientation. La présidente-directrice générale a repris les propos de la ministre de l'époque qui avait présidé aux modifications législatives en disant que l'Office avait, à l'égard de la Charte de la langue française, un rôle d'opérateur.

La discussion au sujet de la politique de publication des études et des fascicules a donné l'occasion à la présidente-directrice générale de faire certaines mises au point, parfois de façon très directe. C'est ainsi qu'en 2005, soit à mi-parcours de la préparation du rapport, le chantier avait peu progressé. La direction de l'Office a alors décidé de forcer le rythme de production et d'examen des études. Selon la présidente-directrice générale, un certain dysfonctionnement du Comité de suivi sur la situation linguistique et l'absence d'un climat de confiance ont gravement nui au bon déroulement de l'opération. Dans les circonstances, la décision a été prise de publier en bloc, au moment du dépôt du rapport, toutes les études qui ne l'avaient pas encore été. M^{me} Boucher a toutefois mentionné que l'Office devrait se donner une nouvelle politique de publication pour le prochain exercice de surveillance de l'évolution de la situation linguistique.

2. Traitement des plaintes et inspections

Concernant le traitement des plaintes, les députés ont voulu en savoir plus sur la situation particulière vécue en 2006-2007 et ont insisté sur le besoin d'une reddition de comptes plus complète et plus claire à cet égard. La présidente-directrice générale a d'abord réitéré le souci de son organisation d'enrichir constamment l'information publiée dans son rapport annuel de gestion. Quant aux plaintes reçues en 2006-2007, elle a distingué celles déposées par des individus à titre personnel de celles provenant de membres d'associations. Sur plus de 22 000 plaintes de cette dernière catégorie, une très grande majorité était le fait d'Impératif français. Pour les trois quarts, elles visaient les jeux vidéo. Même si cette association a son siège social en Outaouais, les plaintes ne sont pas exclusives à ce territoire. Les plaintes touchant les jeux vidéo, étant donné leur nature, ont fait l'objet d'une intervention sectorielle auprès de l'industrie. Cela s'est soldé par une entente signée à l'automne 2007 avec l'Association canadienne du logiciel de divertissement.

Quant aux inspections, la présidente-directrice générale a mentionné que, malgré la baisse apparente des ressources affectées directement à l'inspection, l'effort déployé dans ce domaine par l'Office est demeuré constant. Cela s'explique, entre autres, par les activités de la Direction du traitement des plaintes et des employés de l'Office en région, ainsi que par l'amélioration du processus de traitement.

3. *Examen de français pour les immigrants candidats aux ordres professionnels*

Appelée à faire le point sur cette partie du mandat de l'Office, la présidente-directrice générale a donné un ensemble de renseignements sur le processus d'examen, les taux de réussite, les délais d'attente et les changements mis en place ou en voie de l'être. L'objectif de l'examen est essentiellement de vérifier si les immigrants candidats aux ordres professionnels ont une connaissance appropriée du français pour exercer leur profession. Il s'agit d'une exigence de la loi basée sur le principe de la protection du public.

Environ 51 % des personnes réussissent les quatre volets de l'examen dès leur première tentative. Ce taux atteint 86 % après deux essais. En outre, pour concilier l'objectif de protection du public, les besoins du marché du travail et l'intérêt des travailleurs, la loi prévoit un régime de permis temporaires pour les personnes qui n'ont pas réussi l'examen. Les efforts déployés par l'Office ont permis de maintenir, depuis près d'un an, une période d'attente maximale d'un mois pour subir un examen (sans considérer le délai de carence en cas de reprise). Cette question de l'attente est une préoccupation constante de l'Office, puisque l'intégration sociale des demandeurs est en jeu. C'est dans cette optique qu'un virage dans la gestion des examens a été fait pour accélérer le processus. Quant à la disponibilité des examens en régions périphériques, l'Office devrait implanter, en mai 2008, une formule souple combinant différents moyens de communication (portions de l'examen sur DVD et en visioconférence).

4. *Mesures pour promouvoir la langue française au Québec*

Les parlementaires ont abordé le plan d'action, déposé le 18 mars 2008 par la ministre responsable de la Charte de la langue française, intitulé *Réussir ensemble en français*. Ils ont en particulier voulu savoir si l'Office entend mener des actions ciblées dans les régions de Montréal et de l'Outaouais. À ce propos, la présidente-directrice générale a indiqué que ces deux régions vivent à l'évidence une situation linguistique particulière. Elles feront donc l'objet d'actions prioritaires, notamment en matière de francisation des immigrants et de langue de travail. Il a aussi été dit que les plans d'action de francisation des immigrants, de promotion de la langue française et d'amélioration de l'apprentissage du français doivent s'imbriquer pour maximiser leur efficacité.

Quant aux ressources consacrées aux mesures pour promouvoir la langue française, il a été mentionné que dix postes permanents seraient ajoutés à l'Office en 2008-2009 et dix autres en 2009-2010. Cela représente, à terme, des dépenses supplémentaires de 2 millions de dollars par an. Il s'agira de conseillers présentant un profil de compétences en francisation ou en technologies de l'information. Au sujet de l'aide financière aux centrales syndicales pour l'appui aux membres des comités de francisation, la présidente-directrice générale a précisé que le doublement des subventions viendra appuyer le rôle important que la loi confie aux travailleurs et à leurs syndicats.

Enfin, concernant le suivi des résultats des mesures annoncées, la présidente-directrice générale s'est engagée à ajouter au plan stratégique 2008-2011 les objectifs précis, les indicateurs et les cibles associés à ces mesures.

3. AUDITION DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

Dans sa présentation d'ouverture, la présidente par intérim de la Commission de toponymie, madame France Boucher, a résumé la mission et les principales activités de l'organisme qu'elle dirige. Ces activités de base sont l'inventaire, le traitement, la conservation, l'officialisation et la diffusion des noms de lieux et le contrôle de l'utilisation de la toponymie officielle. Le cadre juridique fait en sorte que la Commission possède certaines compétences exclusives, mais doit aussi exercer une compétence concurrente à celle de certains organismes de l'Administration.

La présidente par intérim a aussi mis en évidence les résultats obtenus en regard des objectifs du plan stratégique ainsi que les dossiers majeurs traités en 2006-2007 (harmonisation des odonymes [noms des voies de communication], travaux d'inventaire, désignations commémoratives, contrôle de l'usage et services de consultation). Enfin, elle a mentionné les défis auxquels la Commission de toponymie fait face actuellement :

- l'existence d'un bassin important de lieux à nommer, particulièrement dans le Québec septentrional;
- la jonction de la toponymie avec les systèmes d'information géographique;
- la réponse aux attentes des populations autochtones;
- la poursuite du développement des outils en ligne.

DISCUSSION GÉNÉRALE

L'audition s'est poursuivie par une période d'échanges avec les membres de la Commission de la culture. La discussion a porté sur trois thèmes principaux.

1. Réalisation du mandat de la Commission de toponymie

En réponse à une question d'ordre général, la présidente par intérim a rappelé tout le processus menant à l'officialisation toponymique. Cela a été l'occasion de bien expliquer l'existence d'une compétence concurrente avec les organismes de l'Administration, notamment les municipalités. Il a été mentionné que la collaboration de ces dernières est acquise, ce qui fait en sorte, par exemple, qu'une très large proportion des odonymes sont maintenant officialisés. Un travail d'information et de sensibilisation soutenu auprès des municipalités contribue à ce succès.

La présidente par intérim a bien fait ressortir l'aspect de la sécurité du public qui guide l'action en toponymie. L'utilisation grandissante des systèmes d'information géographique renforce le besoin d'offrir des références toponymiques claires et cohérentes.

L'audition a également été l'occasion, à partir de certains cas particuliers, de fournir les éclaircissements nécessaires au sujet du processus de dénomination commémorative. De même, toujours à partir d'exemples concrets, les représentants de l'Office ont illustré le travail de diffusion des toponymes et de leur signification. Il s'agit là d'une partie fondamentale de la mission de la Commission de toponymie.

2. Application des dispositions législatives

Questionnée sur le fait que la Commission de toponymie n'a pas déposé de rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale, comme le prescrit la Loi sur l'administration publique, la présidente par intérim a soutenu que toute la reddition de comptes sur les questions administratives a été faite dans le rapport annuel de gestion de l'Office québécois de la langue française, puisque cette dernière fournit à la Commission le soutien administratif. Elle a aussi invoqué l'attente des recommandations du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement (rapport Rolland) pour expliquer le fait que la Commission de toponymie n'avait pas publié de rapport annuel de gestion pour l'année 2006-2007 contrairement aux années précédentes. Quant au fait qu'elle occupe par intérim le poste de présidente, elle a mentionné que cette situation existe depuis plus de dix ans et qu'il s'agit d'une décision du gouvernement.

Les parlementaires ont soulevé le fait que trois postes de membre de la Commission de toponymie sont vacants depuis déjà quelques années et ont demandé à la présidente-directrice générale si des démarches avaient été réalisées pour que des nominations soient faites. Elle a indiqué qu'effectivement de telles démarches ont été entreprises au cours des derniers mois. Des profils de compétences ont été établis pour assurer la diversité et la représentativité de la Commission de toponymie. Quoi qu'il en soit, les vacances n'ont pas entraîné de problème de quorum jusqu'à maintenant.

3. Toponymie d'origine autochtone

Les membres de la Commission de la culture ont abordé le sujet de la collaboration avec les nations autochtones. Mis à part les cas cités dans le rapport annuel d'activités, la présidente-directrice générale a mis en évidence un certain nombre d'autres initiatives et réalisations, notamment la série de répertoires de toponymie autochtone. Elle a aussi mentionné les travaux de recherche, entre autres sur le terrain, qui alimentent la banque de données sur les noms de lieux, autant pour les toponymes que pour leur signification. L'objectif central de cet effort est de refléter le mieux possible, dans la toponymie officielle, la diversité des réalités historiques et culturelles québécoises. L'adoption d'une

politique relative aux noms autochtones fait de la consultation des communautés un élément indispensable.

La mise en valeur des noms autochtones traditionnels, en marge des noms officiels, doit cependant respecter le principe fondamental de l'unicité du nom de lieu. Selon la Commission de toponymie, le défi consiste à trouver les façons de le faire sans créer de confusion. Un autre défi réside dans la transposition à l'écrit de renseignements provenant de la tradition orale.

4. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE

Commentaires généraux

Au terme de ses travaux, la Commission de la culture réitère l'importance profonde qu'elle accorde à la question du français au Québec, importance accentuée par le contexte particulier des derniers mois. En particulier, les membres de la Commission montrent une grande sensibilité aux aspects de la francisation des immigrants et du français comme langue du travail et du commerce.

Les députés tiennent à souligner l'ampleur et la qualité du travail accompli au sein de chacun des organismes. Les résultats en regard des objectifs stratégiques en témoignent. De manière particulière, ils saluent la qualité des outils terminologiques et toponymiques et celle des publications du Conseil supérieur de la langue française.

Les auditions tenues avec les trois organismes du programme de la Charte de la langue française ont également permis d'apporter des éclaircissements sur plusieurs des questions soulevées. Cependant, en raison notamment de la complexité du sujet, un certain nombre d'interrogations demeurent.

Les membres de la Commission estiment que la préparation de la nouvelle planification stratégique en matière de politique linguistique est le moment propice pour tenir compte des constatations et des réflexions récentes faites sur la situation linguistique québécoise. Un des éléments de réflexion importants devrait être l'avis que compte remettre le Conseil supérieur de la langue française à la ministre responsable au mois de juin 2008.

En outre, les membres soulignent leur fort intérêt à voir la prochaine planification stratégique en matière de politique linguistique intégrer, de manière cohérente, les différentes mesures annoncées récemment par le gouvernement. Dans une optique de mesure et de suivi des réalisations, cette intégration devrait s'accompagner d'objectifs de résultats, d'indicateurs et de cibles bien conçus.

Évolution de la situation linguistique

Les membres de la Commission de la culture sont sérieusement préoccupés par la dégradation des relations entre l'Office québécois de la langue française, au premier chef sa présidente-directrice générale, et le Comité de suivi sur la situation linguistique. Ils estiment que l'existence d'un climat de travail serein et d'un lien de confiance fort sont essentiels pour la réalisation du mandat de surveillance de l'évolution de la situation linguistique. Sans présumer d'autres mesures qui pourraient être prises, les membres considèrent que des éclaircissements et des ajustements doivent être apportés au partage des responsabilités entre les différents acteurs et à la politique de publication.

Dans ce domaine, et plus largement dans la réalisation des mandats respectifs du Conseil et de l'Office, les membres de la Commission jugent qu'une collaboration et une coordination plus étroites sont éminemment souhaitables.

Nomination des dirigeants et des membres

Les auditions ont été l'occasion pour certains de se questionner sur le mode de nomination des dirigeants, en particulier à l'Office québécois de la langue française. Différents modes sont possibles, par exemple la désignation par l'Assemblée nationale ou, comme dans le cas de certaines sociétés d'État, la nomination par le gouvernement après consultation. La Commission n'a fait cependant que soulever cette question. Une réflexion à ce sujet devrait se poursuivre pour examiner les différentes possibilités ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune.

Quant à la vacance prolongée de certains postes de membre de la Commission de toponymie, les parlementaires invitent le gouvernement à procéder le plus rapidement possible à des nominations, en respectant les objectifs de diversité et les profils de compétences requis.

Améliorations à la reddition de comptes

Les membres de la Commission de la culture sont d'avis que certains aspects du rapport annuel de gestion de l'Office québécois de la langue française doivent être améliorés. Ce rapport, déjà satisfaisant, gagnerait en précision si une information plus complète sur le traitement des plaintes était ajoutée. Ces renseignements devraient couvrir, par exemple, l'évolution au fil des ans du volume des plaintes, leur catégorisation et l'évolution du nombre de plaintes à traiter en fin d'exercice. En outre, pour offrir au lecteur une image claire des liens entre les orientations stratégiques et l'utilisation des ressources, le rapport annuel de gestion devrait également comprendre une répartition des ressources budgétaires et humaines selon les orientations stratégiques ou les axes d'intervention.

Pour ce qui est de la Commission de toponymie, les parlementaires estiment que la Loi sur l'administration publique, par son article 24, fait toujours obligation à la Commission de déposer formellement un rapport annuel de gestion qui présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus par le plan stratégique.

5. RECOMMANDATIONS

Au terme de l'examen des trois organismes du programme de la Charte de la langue française, les membres de la Commission de la culture formulent les recommandations suivantes.

QUE le Secrétariat à la politique linguistique et les trois organismes du programme de la Charte de la langue française :

- intègrent dans le prochain plan stratégique en matière de politique linguistique les mesures récentes annoncées par le gouvernement;
- associent à tous les axes d'intervention des objectifs, des indicateurs et des cibles bien conçus.

QUE l'Office québécois de la langue française :

- clarifie et améliore le partage des responsabilités et la politique de publication applicables à la réalisation du mandat de surveillance de l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- ajoute à son rapport annuel de gestion une information plus complète sur le traitement des plaintes et des données sur la répartition des ressources en fonction des orientations stratégiques.

QUE le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française :

- développent une collaboration plus étroite, en particulier dans la réalisation du mandat de surveillance de l'évolution de la situation linguistique.

QUE la Commission de toponymie :

- dépose à l'Assemblée nationale son rapport annuel de gestion 2006-2007.

QUE le gouvernement :

- procède, le plus rapidement possible, et en respectant les critères proposés par la Commission de toponymie, à des nominations pour combler les postes de membre de la Commission de toponymie qui sont actuellement vacants;
- mène une réflexion sur le mode de nomination des dirigeants des organismes du programme de la Charte de la langue française.